

Agent de prévention et de sécurité

RNCP37035 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42854
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	23/11/2022
Date d'échéance	23/11/2025

Certificateur(s)

IESC FORMATION · SIRET : 45263226800010

Partenaires habilités

66 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 66 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3N FORMATION	89742293700028	Former et organiser l'évaluation
A2SI	92060697700014	Former et organiser l'évaluation
ABRICITY UNIVERSITY	85320736300013	Former et organiser l'évaluation
AB SUD FORMATION	78861148100029	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500580	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500747	Former et organiser l'évaluation
A.F.M.S	80839146000025	Former et organiser l'évaluation
A.G.R FORMATION	85383446300012	Former et organiser l'évaluation
AJ2L FORMATION	85303156500015	Former et organiser l'évaluation
ANNEA FORMATION	94816945300024	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 66 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37035-agent-de-prevention-et-de-securite/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de prévention et de sécurité privée reste un métier en tension.

Recruter un professionnel compétent et capable d'opérer en conformité des obligations réglementaires a toujours été et reste encore ce jour une problématique forte. La préparation des grands événements sur le sol nationale, Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris 2024 principalement inquiètent les organisateurs et les pouvoirs publics tant la pénurie de main d'œuvre se fait sentir, d'autant que l'expérience de pareille situation a été vécue en 2016 lors de l'organisation de la Coupe d'Europe de Football.

Un autre facteur de pénurie qui renforce tout l'intérêt de disposer de cette certification est expliqué par la situation sanitaire actuelle et future. Le passe sanitaire doit être contrôlé, et les situations s'enveniment très vite avec les partisans anti-passe. Qui d'autre qu'un agent de prévention et de sécurité est le mieux placé, est habilité pour gérer cette situation et pour empêcher l'accès réglementaire aux biens ciblés dans les meilleures conditions.

Toutes les études montrent que les besoins d'agent de prévention et de sécurité sont en forte demande constante, tant en Ile de France qu'en province et les recrutements, malgré les augmentations d'effectifs resteront difficiles.

D'après les projections d'emploi réalisées par la Dares, sur les besoins de recrutement rien qu'en Ile-de-France, la famille professionnelle élargie des agents de gardiennage et de ceux de sécurité et de surveillance devrait connaître près de 11 300 départs de fin de carrière entre 2018 et 2022 (près de 15 % des actifs de la FAP).

Les autorités organisatrices parlent également de 30 000 emplois dans la sécurité qui seront également mobilisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris (soit plus de la moitié des effectifs franciliens actuels), cf. Cartographie des emplois directement mobilisés l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, mars 2019, CDES et Amnyos.

Enfin, à horizon 2025, les taux de croissance estimés rapportées par le GES sont de 2 à 3 % par an pour les entreprises du secteur des activités privées, principal employeur de ces professionnels). Les données de l'Acos pour ces mêmes entreprises au niveau régional sont estimées à 3 %.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de prévention et de sécurité privée assure la surveillance ou la gardiennage des biens et des personnes. Il est chargé d'assurer, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, dans le respect des consignes, les

missions de prévention, de surveillance et de protection des biens et

des personnes. Il prévient, détecte les anomalies, les intrusions, alerte, et gère les incidents. Il assure les premiers secours aux personnes.

L'APS, intégré à une équipe et sous les ordres de sa hiérarchie, exerce les fonctions suivantes :

- 1- Accueil

- o Réaliser un accueil de visiteur

- o Renseigner et orienter le visiteur

- o Contrôler dans le respect des consignes les entrées et sorties

- 2- Gestion d'un poste de sécurité

- o Gérer un poste de sécurité doté de systèmes de contrôle, de communication et d'alarmes (alarmes techniques - incendie -intrusion).

- o Maîtriser la gestion des badges, clés et autres systèmes gérées par le PC.

- o Renseigner la documentation de traçabilité.

- o Gérer des appels téléphoniques entrants et sortants.

- o Utiliser des moyens

- « radio » de communication.

- o Contrôler et gérer le matériel mis à disposition

- 3- Protection de sites

- o Réaliser des circuits de vérification (rondes).

- o Identifier et de décrire des individus dans le cadre d'une enquête.

- o Détecter des anomalies durant la ronde.

- o Intervenir sur un incident suite à détection humaine ou électronique.

- o Utiliser les moyens techniques mis en place pour la protection contre le vol en magasin, sur site industriel, tertiaire,

...

- o Identifier un individu ou un groupe ayant commis une infraction, un délit, ... (voleur, intrus, ...)

- o Détecter leur méthodologie.

- o Appréhender et maîtriser un individu suspect.

- o Prévenir et gérer une situation conflictuelle, y compris dégradée, agir en cas de nécessité, gérer son stress.

- o Effectuer une palpation de sécurité ou une inspection visuelle des bagages.

- o Assurer la protection incendie par la gestion d'alarmes et l'intervention

- 4- Assistance à personnes

- o Maîtriser

- les gestes de secourisme nécessaires à une première intervention.

- o Réaliser l'appel d'alerte aux secours

- o accueillir et orienter les secours
- 5- Information
- o Rédiger un rapport d'anomalie
- o Rédiger un compte rendu
- o Se servir des moyens électroniques
- o Rédiger une main courante
- 6- Prévenir et agir en cas de situation terroriste
- o Comprendre les enjeux, la situation, les mesures prises, les niveaux d'alerte, ...
- o Prévenir et alerter les forces de l'ordre
- o Agir en cas d'attaque terroriste
- o Pratiquer le secourisme tactique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont celles d'agent de prévention et de sécurité.

Un seul bloc de compétences du fait qu'il s'agit d'un métier réglementé. ce bloc de compétence pourra être apprécié lors de la candidature à la certification "maître-chien en sécurité privée" déposée.

- Agir avec professionnalisme en qualité d'agent de prévention et de sécurité
- Gérer les premiers secours
- Gérer les risques : incendies, industriels, ...
- Justifier de ses actions dans le cadre légal
- Informer, communiquer, appliquer les consignes et utiliser outils mis à dispositions
- Gérer les conflits et les situations dégradées, agir en cas de nécessité.
- Exécuter ses missions de surveillance en effectuant des rondes, en tenant le poste de sécurité, en effectuant des contrôles d'accès, ...
- Pratiquer avec la TLS et la Vidéosurveillance
- Intervenir en événementiel et effectuer des palpations et inspection visuelles de bagages
- Prévenir les risques terroristes : alerter et secourir

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises privées de sécurité et surveillance humaine sont présentes et interviennent jour et nuit sur des sites et lieux variés pour le compte de clients de tous les domaines et secteurs d'activités :

- Industrie : usines, entrepôts, parcs technologiques, zones d'activités ...
- Tertiaire : bureaux, sièges sociaux, parc d'affaires, administration, services publics, sites hospitaliers et bancaires, lieux et établissements recevant du public (ERP), Immeubles de Grande Hauteur (IGH), manifestations à caractère événementiel, etc.
- Commerce, Grande Distribution : magasins, centres commerciaux, entrepôts, centres logistiques,...
- Sites sensibles et stratégiques : centrales nucléaires, raffineries, usines «Seveso», sites classés, plateformes portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, arsenaux militaires, ...
- Privatif : résidentiel, villas, appartements, ...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de prévention et de sécurité dans l'industrie, la distribution, les collectivités territoriales, les établissements recevant du public (ERP), les aéroports, ...

Agent de sécurité, agent chef de poste, agent de sûreté, ...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Livre VI du code de la sécurité intérieure (CSI) : Art. L611-1, R612-26, R612-37,

Arrêté initial du 27 juin 2017 modifié (cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité),

Arrêté du 27 février 2017 (cahier des charges applicable à la formation continue aux activités privées de sécurité),

Arrêté initial du 1er juillet 2016 modifié (certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité).

La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés et les décrets associés.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité (il est souhaitable que l'organisme ait pris soin de vérifier l'authenticité des documents sur les téléservices du CNAPS).

Disposer des prérequis indispensables à l'exercice de la profession par la réussite préalable à un test comprenant une expression écrite et orale en français et des problèmes de mathématiques. Le niveau de ces tests est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008.

Une attestation de fin de formation au TITRE APS conforme à l'article L 6353-1 du code du travail ;

Une fiche de suivi et d'évaluation continue théorique et pratique de la formation ;

La carte SST ou PSC1 en cours de validité ;

Une copie de la carte d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité.

Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une carte professionnelle que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23 de la Loi sur la sécurité globale préservant les libertés).

L'obtention de la carte professionnelle est subordonnée à la justification d'une connaissance suffisante de la langue française (art. 23 de la Loi sur la sécurité globale préservant les libertés et décrets d'application) ;

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 minimum :

- 1 membre appartenant au collège salarié, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (ancienneté de 2 ans en sécurité privée).
- 1 membre appartenant au collège employeur, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (preuve d'existence de la société de gardiennage de plus de 2 ans pour les jurys employeurs).
- 1 autre membre disposant des compétences pratique en sécurité privée pour apprécier les situations pratiques.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 655 €
Selon la branche	6 000 € – 9 638 €

Prise en charge	Branches concernées
7 655 €	Valeur par défaut · 201 branches
9 638 €	CPNE Casinos, CPNE Travail Temporaire, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEF du golf, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 682 €	CPNEFP de la Prévention Sécurité, CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
8 379 €	CPNEF de l'Exploitation cinématographique et de la Distribution de films
8 000 €	CPNEFP de l'habillement, mercerie, chaussure et jouet
7 002 €	CPNEFP de la branche des entreprises du bureau et du numérique (commerces et services)
6 900 €	CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	23/11/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	23/11/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	3085	0	72 %	63 %
2019	1929	0	79 %	57 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP13639

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41394

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://iesc.fr/malveillance-tfp-aps/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37035/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2 210
Parcours menés à terme	2 179

Taux d'achèvement	99 %
Période	01/2023 – 03/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 285
Montant total engagé	2 001 411 €
Coût moyen par dossier	1 558 €
Durée moyenne	168 h
Période	12/2022 – 11/2025
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	3 %
Entreprise	0 %
Régions	0 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.